

« Les peuples n'ont jamais que le degré de liberté que leur audace conquiert sur la peur. »

Stendhal

La réforme du Lycée et les langues vivantes

Étant donné les faibles performances (largement commentées dans la presse) des élèves français en langues vivantes, on ne peut qu'accueillir des changements avec un a priori favorable

Mais à regarder de près les « nouveautés », des questions peuvent se poser....

N'oublions pas que tout candidat aux métiers de l'enseignement doit avoir au minimum un M2 et une certification en Langues vivantes qui attestent le niveau B2 (CECR). Ceci vaut aussi pour les concours internes (La valorisation des salaires semble avoir été oubliée ..).

Un rapide coup d'œil :

Bac Pro en 3 ans : généralisation du contrôle en cours de formation (CCF) qui se fera par les professeurs dans leurs établissements.

BTS : en section industrielle (donc à Vizille) démarrage cette année du CCF pour la production orale (en continu et en interaction) ainsi que compréhension de l'oral.

Seconde :

globalisation des LV1 et LV2 avec une enveloppe de 5H30 – la répartition peut être décidée par l'établissement (2H45 par LV/ 2H30 et 3H).

Première et Terminale

- un tronc commun en LV peut permettre de regrouper plusieurs classes.
- ES : disparition pure et simple de la LV de spécialité (-2H hebdo)
- L : des enseignements obligatoires de "littérature étrangère" en langue étrangère en première et en terminale. Les spécialisations en langue vivante 3 ou langue renforcée sont conservées.
- S : rien de nouveau à l'ouest.
- STG : rien de nouveau cette année.

Séries technologiques (attention ça devient plus opaque !!)

Bulletin officiel spécial n° 6 du 24 juin 2010

Langues vivantes 1 et 2 = 3H

L'horaire élève indiqué correspond à une enveloppe globalisée pour ces deux langues vivantes.

Donc on rajoute une 2e LV, on exige le même niveau de sortie (B2 CECR).avec une heure en moins par rapport aux sections S et ES – cherchez l'erreur ...

Enseignement technologique en langue vivante 1 - 1 Heure hebdo

Enseignement dispensé en langue vivante 1 prise en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de langue vivante.

Mais attention!! jusqu'en 2015/2016 les dérogations par les établissements sont possibles. C'est à dire :

- l'horaire élève des enseignements dispensés en LV1 par un enseignant de langue est compris entre deux et trois heures hebdomadaires ;

- l'enseignement de langue vivante 2 peut être dispensé à titre obligatoire ou facultatif. Qu'il soit obligatoire ou facultatif, il est évalué à l'examen comme un enseignement facultatif

On constate que l'autonomie des établissements peut modifier considérablement les enseignements proposés aux élèves. On peut espérer que cela sera dans leur intérêt et non pour économiser quelques heures



(*) Titre d'une gazette révolutionnaire publiée en 1789 avant d'être censurée par Bonaparte.

La nouveauté !

Enseignement technologique en langue vivante 1 d'une heure par semaine. On note qu'il s'agit bien d'un enseignement technologique obligatoire et que de nombreuses questions se posent :

- formation des enseignants de LV et de de matières technologiques, qui vont devoir travailler en binôme dès la rentrée 2011 ? Quelqu'un est-il au courant ?
- dotation horaire ?? On lit bien : « *prise en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de langue vivante.* » mais il semble déjà y avoir des interprétations différentes au rectorat qui vont dans le sens des économies.
- on attend des élèves des séries technologiques le même niveau de sortie (B2) que les élèves en série L, avec beaucoup moins d'heures au compteur.
- le format de l'épreuve du Bac ? les nouveaux programmes en LV laissent penser que le format de l'examen final sera modifié (ce qui est une bonne nouvelle) qu'il s'agirait de CCF par les professeurs dans l'établissement (économies encore ...)

Je trouve éclairant les commentaires sur les dérives possibles, formulés par un collègue, enseignant la physique en section européenne, titulaire de la certification complémentaire en plus de son CAPES dans sa matière, publiée ci-dessous avec son autorisation :

« Il faut effectivement se méfier de la terminologie employée pour bien comprendre l'évolution qui s'engage.

Le terme DNL (discipline non linguistique) était jusqu'à présent associé stricto-sensu à la matière enseignée en LV en plus des cours de LV, et dans le cadre des sections européennes.

Normalement cet enseignement faisait l'objet d'une attribution horaire de 1 h par niveau (de la seconde à

la Term) dont le professeur de DNL (titulaire de la certification complémentaire en plus de son CAPES dans sa matière) disposait EN PLUS de son horaire normal matière (en français). On sort tout cela d'un contexte de section européenne, on profite d'une réduction drastique des heures dans ces disciplines (suite à la réforme de seconde et probablement de première). On leur adjoint un professeur de LV pour un binôme dont la collaboration restera probablement virtuelle mais censée rassurer le prof de la matière (bombardé prof de DNL quasiment à son corps défendant), les élèves qui ne sont pas volontaires pour travailler la matière en LV (contrairement à ceux qui vont en section euro) et les parents (dont la progéniture va devoir préparer le passage de la matière au Bac en cumulant ses difficultés propres et celles de la LV).

L'intérêt, c'est que sans déboursier une heure, on peut faire de la « com » sur l'enseignement des langues vivantes largement en phase d'extension.

Et cela annonce assez clairement qu'il en sera de même dans d'autres matières à terme. De la LV partout ont dit MM Fillon et Chatel. »

Voilà les nouveautés et nous n'avons pas encore abordé :

- le sort des collègues en Allemand qui doivent se débrouiller avec des classes en terminale où sont regroupés les élèves de toutes sections confondues, ni des collègues en espagnol qui ont toutes les classes de terminale, faute de remplaçant titulaire cette année.
- l'importance accordée par le ministre aux TICE pour aider nos élèves à devenir bilingues – tout en supprimant les heures d'AIPRT. Le développement des TICE dans les collèges et lycées nécessite à la fois une maintenance technique et une assistance pédagogique.
- les stages de langue en établissement pendant les vacances.
- la mise en place des groupes de compétences en langues

Helen DAVIES

P é t i t i o n

Pour un métier d'accompagnement du jeune en situation de handicap mobilisons-nous !

Tel est le titre de la campagne lancée par des parents d'élèves (FCPE), des syndicats (dont FSU, CFDT, CGT) et des associations **pour la reconnaissance du métier d'Auxiliaire de Vie Scolaire** ».

Pour soutenir cette initiative, signez la pétition en ligne (déjà plus de 63 000 signatures) :

<http://www.pourlemetieravs.org/index.php?p=8>

A Vizille, notre collègue Alain Didier assure cette fonction d'AVS depuis bientôt deux ans. Il n'y a malheureusement aucune garantie pour que cela se poursuive à la rentrée 2011.

P r é c i s i o n

Dans l'article « *Et du côté des agents ?* » de notre numéro précédent nous évoquions la suppression de 60 000 postes *par* la Région Rhône-Alpes or il s'agit en réalité de 60 000 postes d'emplois publics *dans le périmètre géographique* de la Région Rhône-Alpes.

Toutes nos excuses à nos lecteurs et merci à ceux qui nous ont signalé cette ambiguïté.

Précaires : quels visages ?

Enquête sur les personnels précaires : le point

Dans notre numéro de décembre nous annonçons notre intention de rencontrer les personnels du lycée en contrats précaires pour connaître leurs situations et envisager avec eux des actions pour stabiliser celles-ci.

C'est ainsi que nous avons commencé ce travail d'investigation et nous tenons à remercier les huit personnes qui ont accepté de répondre à nos questions.

Tout d'abord, il faut le reconnaître, notre enquête progresse moins facilement et donc moins vite que prévu. Je vois deux raisons à cela.

- Nous, syndiqués, enquêteurs amateurs et bénévoles, sommes pris par nos propres occupations et préoccupations. Nous devons faire face à un rythme de réformes importantes qui nous laisse guère reprendre notre souffle.
- Les collègues que nous souhaitons rencontrer ne voient peut-être pas l'intérêt d'une telle démarche. Leur statut précaire les met aussi en position de fragilité. « *Alors pourquoi passer du temps et prendre des risques pour une issue hypothétique ?* » Se disent-ils peut-être.

8 réponses, c'est bien en deçà de l'effectif total et ne permet pas d'en tirer une quelconque statistique. A cela s'ajoute le respect de l'anonymat, contrainte qui pèse particulièrement sur les petits échantillons. Essayons malgré tout d'en extraire et publier quelques informations. N.B. Pour des raisons d'anonymat, nous limiterons les corrélations entre les données ci-dessous.

- 5 femmes / 3 hommes, de 21 à 56 ans.
- Âge moyen = 36 ans. Âge médian = 34 ans.
- 3 enseignants vacataires, 2 assistants d'éducation et 3 personnes « assimilées ATOS ».
- arrivés au lycée en 2008 (2), 2009 (2) et 2010 (4).
- 6 sont diplômés de l'enseignement supérieur (DUT, licences, master).
- Les contrats sont de quelques mois (une année scolaire) renouvelables plusieurs fois ou bien de 200h pour les vacataires.
- Les recrutements se sont faits par l'ANPE/Pôle Emploi (2) et directement par l'établissement (3) (2 n'ont pas répondu à cette question).
- Les rémunérations mensuelles nettes vont de 600€ -

700€ à temps partiel à 700 € - 1 100 € à temps plein. Il ne s'agit ici que d'un ordre de grandeur car il faudrait en toute rigueur rapporter ces rémunérations aux quotités exactes et à la prise en compte ou non des congés payés.

On peut tout de même affirmer que personne ne « roule sur l'or » et que cela est particulièrement frappant pour les collègues qui ont des diplômes de l'enseignement supérieur et/ou qui ont atteint un âge auquel on aspire à vivre décemment.

- Pourtant 6 personnes ont répondu qu'elles étaient satisfaites de leur poste contre 2 insatisfaites. Les premières sont donc proches de ce que Serge Paugam appelle *l'intégration incertaine* (*) (des salariés épanouis dans leur *travail* malgré un *emploi* instable).
- Parmi les 4 collègues qui tentent des concours de la fonction publique, 3 se trouvent dans la moitié la plus âgée de notre panel et 2 les ont déjà tentés mais sans succès. Ces derniers imputent leurs échecs au manque de temps, au stress du travail à plein temps, au manque de postes et au décalage entre le contenu du concours et celui du poste réel qu'ils occupent. Une 5^e personne attend sa naturalisation française pour s'inscrire.
- 5 pensent que leur titularisation (dès maintenant sans le concours) serait légitime et 2 autres pensent qu'ils doivent encore acquérir de l'expérience pour cela.
- Enfin 5 collègues (qui ne sont pas exactement les mêmes que ceux de la question précédente) sont prêts à participer à des actions impulsées par le SNES-FSU., ce qui est encourageant pour nous.

Comme on peut le constater, les situations (de ceux qui nous ont répondu !) sont assez diverses mais des tendances se dégagent (arrivées récentes, faibles rémunérations, satisfaction dans le poste, espoir d'être stabilisé en agissant s'il le faut).

Nous ne pouvons qu'inciter nos autres collègues en contrats précaires (et ils sont nombreux) à ne pas hésiter à nous rencontrer pour étoffer ce premier bilan et contribuer à affiner le portrait, le visage, de la précarité.

Il faut aussi rappeler que c'est l'action collective et surtout syndicale qui a permis les vagues successives de titularisations. Nous souhaitons donc poursuivre dans les semaines qui viennent notre travail engagé dans cette voie.

Anne PELLISSIER

(*) Serge Paugam, *Le salarié de la précarité*, éditions puf

Changer le nom de notre lycée ?

Lui donner enfin le vrai nom qu'il mérite ? C'était une idée enthousiasmante mais qui n'a pas abouti puisque le CA du 17 mars en a décidé ainsi. La guerre des noms n'a pas eu lieu.

Pourtant les noms illustres dans lesquels nous pourrions nous reconnaître collectivement ne manquent pas, l'humanité en a produit plus qu'il n'en faut et dans tous les domaines : la littérature, les sciences, la politique, les arts, le sport etc...

De Garibaldi à Pic de la Mirandole en passant par Jean Ferrat.

Mais surtout, **il faut le nom d'une femme** pour cet établissement qui fut d'abord un lycée de jeunes filles, et parce que c'est une question d'équité. En effet, dans le département, 20 lycées portent des noms d'hommes contre seulement 3 des noms de femmes !

Elles n'ont manqué ni de courage, ni de talent, seulement de reconnaissance ; elles se nommaient Dulcie September, Flora Tristan, Olympe de Gouges, Andrée Chedid, Sophie Germain, Yvonne Loriod, Jacqueline de Romilly, Marguerite Yourcenar, Nadia Boulanger, Françoise Sagan, Berthe Morisot, Simone Weil ... (et bien d'autres encore !).

Alors en attendant « Vive le lycée de Vizille ! »



Anne PELLISSIER

Plaidoyer pour le nom

« Lycée Portes de l'Oisans »

Au dernier C.A., s'est posée la question du renouvellement du nom de notre Lycée. Cette question a fait débat chez les collègues. Pour ma part, sans être totalement hostile à un changement de dénomination, (j'avais même fait plusieurs propositions), il me semble que le nom actuel n'est pas à rejeter d'emblée.

Ce nom, sans être très original, tranche cependant avec la majorité des noms de lycées qui portent le nom d'une personne célèbre (généralement un homme). Cela suppose que la personne en question n'a sa réputation entachée par aucune faute ; or certaines célébrités se révèlent parfois plus sulfureuses que prévu (Alexis Carrel, Jules Ferry, Louis Ferdinand Céline, etc...).

De plus, il y a un côté dépassé dans cette célébration de « nos grands hommes » comme dans d'édifiants livres d'histoires pour la jeunesse d'un autre siècle, aux dépens du destin collectif d'une population.

En revanche, le nom « Les Portes de l'Oisans » correspond bien à la situation géographique du lycée. Bien que l'on délaisse d'autres lieux environnants comme le Pays Vizillois ou le plateau Matheysin, on valorise un territoire non dénué d'histoire et de traditions (les colporteurs de l'Oisans, les maquis de l'Oisans, etc...). Pour l'instant, le C.A. a tranché et a décidé de conserver le nom actuel ...jusqu'à la prochaine fois..

Olivier MALZIEU

La Physique Appliquée : c'est quoi ça ?...



La Physique Appliquée, vous connaissez ? Oui, vous savez cette matière, un peu secondaire où l'on enseigne des choses aussi ringardes que l'Électricité, l'Électronique, la Distribution d'Énergie, voire aussi la Régulation et les Automatismes.... Bon, j'explique : il s'agit de l'enseignement des Sciences Physiques dispensé aux classes de STI, STL et BTS industriels.

Pour enseigner cette discipline, il faut un Capes ou une Agrégation avec une partie Physique (comme pour un Capes ou une agrégation de Physique - Chimie) et une

partie Électricité (Électronique et Électrotechnique). Au fil du temps, la discipline a eu tendance à se limiter au domaine de l'électricité (sauf en STL Contrôle et Régulation). Les STI, par exemple n'avaient pratiquement plus de contact avec la chimie. Or les BTS tels que CIRA et Matériaux en comportent. Grâce à notre bon ministre, cet oubli est réparé, ils auront de la Physique Chimie dans leur cursus,... mais pratiquement plus d'électricité, cela ne sert à rien ! D'ailleurs, l'intitulé disparaît des programmes.... Comment, vous dites ? Il va y avoir plein de profs sur le carreau ? Mais, ils n'ont qu'à faire de la Physique - Chimie ! Comment, certains n'ont pas fait de Chimie depuis des dizaines d'années et d'autres n'en n'ont pas eu dans leur parcours ? Ne vous inquiétez pas, il va y avoir une FOR - MA - TION ! Oui, 7 jours, cela devrait suffire, pour acquérir un niveau Bac + 2 ou 3 dans la discipline et être capable de bâtir environ 500 heures de cours et de TP, mais attention, pas pour tout le monde, on n'a pas le budget.... Ah oui, au fait il y a une réunion des profs mercredi à Moirans, on vous prévient 5 jours avant, désolés. Estimez-vous heureux, dans l'Académie de Lyon, ils avaient 3 jours pour accepter de passer de la discipline 1510 (Physique Appliquée) à la discipline 1500 (Physique - Chimie). Sinon quoi, au fait ? Bon, si vous n'êtes pas contents, la porte est ouverte, ; il paraît qu'il faut réduire le nombre de postes...

Olivier MALZIEU

Vous voulez réagir ? Ou tout simplement nous écrire ? :

A votre disposition : le casier SNES (en salle des profs) et une adresse électronique snes.vizille@yahoo.fr
Journal soutenu par la section locale du SNES-FSU

